



SEANCE DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Consultation par voie électronique

Du lundi 14 septembre 2020 à 8h00 au mardi 15 septembre 2020 à 18h00

Projet Eco mobilité Est-Lyonnais

Nombre de Membres Elus :	100
Nombre de Membre Elus en exercice :	77
Quorum :	39
Nombre de votants :	77

56 membres élus favorables :

BACULARD Guy ; BALDINI David ; BANCEL Denis ; BENCHARAA Myriam ; BERTHE Christian ; BETTANT CURAN Bénédicte ; BLANC Olivier ; BOUVIER Dominique ; BUGUET Daniel ; CHARDINY François ; CHAVENT Yves ; COIRO Jacques ; COLLOT Philippe ; CORNEC Jocelyne ; DAMON Anne ; DEGRANGE Marc ; DESBENOIT Marie-Claude ; DUVERT Guillaume ; FARENC Jean-François ; FARRER Nicolas ; FINAZ Olivier ; GALLAND Edith ; GARCIN Eric ; GIRMA Vincent ; GRENIER Jérôme ; GROS MICOL Patricia ; GUERAND Philippe ; JACQUIN Frédéric ; JUHASZ Stéphanie ; JUVIGNARD Claire-Lise ; KERGONOU Sylvie ; KESSOUS Francis ; LARDON Pierre ; LIENART Corinne ; LOCTIN Daniel ; MARGUIN Christophe ; MISSIRIAN Christian ; MOUGIN Jean ; PAIN Henri ; PANSERI Anne-Sophie ; PARAT Patrick ; PARAVY-ATLAN Céline ; PELEN Luc ; PELESZEZAK Céline ; PELISSON Gérard ; POBE Philippe ; POLIDORI Claude ; POLY Régis ; POMMIER Yves ; PRADINES Nathalie ; RAEVEL Thierry ; REY Jean-Jacques ; SOURY Sophie ; VALENTIN Philippe ; VILLARD Hélène ; VILLAREALE Daniel.

1 membre élu s'abstient par vote :

Frédéric FOSSI

20 membres élus s'abstiennent par défaut de vote :

BERNARD Roland ; BOBIN Nathalie ; BREUIL Irène ; DAVID Philippe ; DU PARC Sylvie ; FOUCRE Marie-Claude ; GALERA Evelyne ; GRANDOUILLER Alain ; GRECO JAUFFRET Annabelle ; IMBERTON Emmanuel ; JOLY Jean-Michel ; MADAMOUR Sylvie ; MADELRIEUX Véronique ; MAIER Jean-Louis ; MALAVAL Philippe ; NOURRISSON Alice ; PARDO-BADIER Marta ; ROMESTANT Denise ; SAN MARCO Thomas ; THION Elisabeth.

0 membre contre

I – Le contexte :

Depuis avril 2015, le projet « Ecomobilité Est lyonnais » est porté par la CCI Lyon Métropole Saint-Etienne Roanne et cofinancé par la Région Auvergne Rhône-Alpes (via une subvention au titre du FEDER), l'ADEME, la Communauté de Communes de l'Est Lyonnais, la Métropole de Lyon, l'association des entreprises de Bron (AEPAC) et l'association Mi-Plaine Entreprises.

La 1ère phase du projet (2015-2018) a permis de mener de nombreuses actions de sensibilisation et animations : 315 entreprises prospectées, 80 rendez-vous individuels, 15 événements de sensibilisation qui ont rassemblé plus de 2 500 participants.

Les bons résultats obtenus durant la première phase et l'effet levier attendu par l'obligation légale a amené l'ensemble des partenaires à s'engager dans cette action pour trois années supplémentaires, soit une seconde phase d'avril 2018 à mars 2021.

Parallèlement, par ses actions opérationnelles, ce projet vient alimenter et compléter les propositions inscrites dans le Livre Blanc des mobilités dont l'objectif souhaité par le Président est de répondre à la démarche suivante : comment donner à l'aire métropolitaine telle qu'on l'imagine dans 20 ans, les solutions de mobilité pour un développement économique pérenne et durable, et ce, avec l'objectif de placer Lyon et ses territoires d'appui dans le top 10 des métropoles européennes de 2e catégorie.

II- Enjeux pour la CCI Métropolitaine :

Pour rappel, le projet Eco-mobilité Est-Lyonnais consiste à poursuivre les actions de la première tranche sur la période 2018-2021 en augmentant leurs portées et le nombre d'entreprises touchées. Pour réaliser cet objectif, tous les acteurs ont reconduit leur soutien opérationnel et financier au projet. De plus, afin d'obtenir l'accroissement attendu, nous avons obtenu un financement européen au titre du FEDER qui a été validé en Comité de programmation le 24 juin 2019, mais dont les dépenses sont éligibles depuis le 1^{er} avril 2018.

Rappel des objectifs du projet :

- Contribuer à améliorer la qualité de l'air en réduisant les émissions de gaz à effet de serre,
- Améliorer l'accessibilité des zones d'activités pour les salariés, les clients, les fournisseurs,
- Apporter de nouveaux outils de management de mobilité aux entreprises,
- Promouvoir les solutions alternatives à la voiture individuelle en zone péri-urbaine : transports en commun, covoiturage, modes actifs, auto-partage, télétravail, ...
- Fédérer les acteurs sur un large territoire (entreprises, collectivités, associations, partenaires mobilité...).

Pour mener à bien le projet, différentes actions sont et seront développées :

- Portage d'un poste de chef de projet par la CCI pour coordonner et mettre en œuvre le plan d'actions,
- Développement d'un outil de diagnostic et suivi des plans de mobilité entreprise et inter-entreprise,
- Animation de « clubs éco mobilité » sur les territoires, organisation d'événements promouvant l'écomobilité,
- Animation de réseaux de référents entreprises,
- Promotion des solutions alternatives à la voiture individuelle,
- Accompagnements du déploiement des nouveaux services de covoiturage, déploiement de nouveaux services vélo,
- Expérimentations de nouveaux services « dernier kilomètre ».

Le plan de financement associé est le suivant :

Dépenses prévisionnelles 2018 - 2021		
	Détail	Montant
Dépenses de personnel	Gratification stagiaires	10 080,00 €
Dépenses de personnel	Salaires chef de projet	123 582,00 €
Dépenses de prestations externes de service	Conseil en gestion des plans de mobilité	23 000,00 €
Dépenses de prestations externes de service	Communication, animations, événements ...	10 788,70 €
Dépenses de prestations externes de service	Communication, animations ...	7 500,00 €
Dépenses de prestations externes de service	Développement outil de diagnostic et suivi des plans de mobilité	15 000,00 €
Dépenses de prestations externes de service	Expérimentation service	80 000,00 €
Dépenses indirectes sous forme de coûts simplifiés	Forfait OCS 15%	20 049,30 €

Total dépenses retenues par le FEDER	290 000,00 €
--------------------------------------	--------------

Dépenses de personnel complémentaires	Dépassement de l'assiette FEDER	8 912,09 €
Dépenses de personnel complémentaires	Frais de déplacement	10 188,62 €
Dépenses indirectes de personnel (charges structures CCI)	Recalcul assiette FEDER 15% au lieu de 20% (par rapport au budget transmis, soit 34362,6)	14 313,30 €
Dépenses indirectes de personnel (charges structures CCI)	Surcoût entre taux appliqués et taux prévu au dossier FEDER	22 345,15 €

Total général des dépenses prévisionnelles	345 759,16 €
--	--------------

Ressources prévisionnelles 2018 - 2021				
	Année 4 : 1er avril 2018 - 31 mars 2019	Année 5 : 1er avril 2019 - 31 mars 2020	Année 6 : 1er avril 2020 - 31 mars 2021	Total
ADEME	18 000,00 €	24 000,00 €	24 000,00 €	66 000,00 €
Métropole de Lyon	9 000,00 €	9 000,00 €	9 000,00 €	27 000,00 €
CCEL	10 000,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €	30 000,00 €
CCI LYON METROPOLE	3 048,00 €	13 048,00 €	13 048,00 €	29 143,00 €
Mi-Plaine Entreprises	7 000,00 €	5 250,00 €	7 000,00 €	19 250,00 €
AEPAC	2 250,00 €	3 000,00 €	3 000,00 €	8 250,00 €
Total ressources internes	49 298,00 €	64 298,00 €	66 048,00 €	179 643,00 €
Fonds Européens (50%)	48 333,33 €	48 333,33 €	48 333,33 €	145 000,00 €
Total co- financeurs				324 643,00 €
Charges structures CCI	15 466 €	20 621 €	20 621 €	56 707,75 €
Total ressources	113 097,08 €	133 252,33 €	135 002,33 €	381 350,75 €
Bénéfices prévisionnels				35 591,59 €

Les ressources ci-dessus correspondent aux subventions accordées par les différents partenaires du projet écomobilité Est Lyonnais (indiqués dans le tableau). A ces subventions s'ajoutent les fonds européens FEDER.

Les fonds européens FEDER apportant un complément financier, cette **expérimentation** ne sera pas déficitaire jusqu'à avril 2021. Il est envisagé de déployer les solutions testées sur d'autres territoires en cas de réussite de l'expérimentation.

L'impact financier pour la CCI représente un coût direct prévisionnel maximum d'environ 13K€ sur la période 2020-2021, qui s'ajustera à la baisse selon les engagements financiers réellement réalisés.

III- Conclusions et suites à donner :

L'Assemblée générale est sollicitée pour autoriser le Président à solliciter les subventions correspondantes aux différents partenaires pour le financement du projet sur la période 2020-2021 et d'habiliter le Président à signer les conventions qui en découleront.


Décision de l'Assemblée générale

Cette résolution est prise à la majorité des membres votants.

Fait à Lyon, le 15 septembre 2020

Pour extrait certifié conforme

Le Directeur Général


Xavier PELLETIER